

Réforme du CMG :

Revalorisation du coût horaire de référence
et des plafonds horaires au 1^{er} avril 2026

Au 1^{er} avril 2026

4,85 € → 4,91 €

Coût horaire
de référence
revalorisé :



→ 4,91 €

Assistante
maternelle

~~4,85 €~~
10,38 €



→ 10,50 €

Garde d'enfants
à domicile

~~10,38 €~~
15,18 €

1 Avril
2026

Plafonds horaires revalorisés :



Assistante
maternelle

→ 7,97 € → 8,09 €



Garde d'enfants
à domicile

→ 15,05 € → 15,18 €



1
Avril